



PÔLE FINANCES ET OPTIMISATION DES
RESSOURCES
Finances

**RAPPORT AU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 avril 2026
Affaire n° 4.4

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Cette année encore, le budget a dû être construit dans un contexte de tensions internationales et d'incertitudes politiques au niveau national, avec en particulier une loi de finances adoptée tardivement, rendant complexes et incertaines les perspectives budgétaires et accentuant le manque de visibilité auquel doivent faire face les collectivités territoriales depuis plusieurs années.

La loi de finances pour 2026, finalement adoptée le 19 février, confirme la situation dégradée des finances publiques et la mise en œuvre de mesures d'économies budgétaires qui n'épargnent pas le secteur public local.

Le contexte économique international et les décisions prises au niveau national ont des impacts concrets et directs sur le budget de la commune de Stains. Cela se traduit notamment par des recettes fiscales qui tendent à stagner, une moindre efficacité de la péréquation sous l'effet des réformes successives et de la poursuite du gel des dotations de l'Etat aux collectivités, la baisse des crédits alloués au soutien de l'investissement local, en particulier le Fonds vert, la disparition de certains financements tel que le dispositif « colos apprenantes » qui contribuait à soutenir l'accès au droit aux vacances pour les enfants et les jeunes de nos villes, la fragilisation de la situation financière de nos partenaires institutionnels qui impacte directement leur capacité à soutenir les projets portés par la commune, ou encore les hausses subies sur la masse salariale, en particulier la hausse du taux de cotisation à la CNRACL.

Le budget primitif 2026 fait le constat d'une faible progression des ressources et de contraintes toujours plus importantes sur les dépenses. Cela impose d'avoir une approche prudentielle des prévisions en matière de recettes et de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier de la masse salariale.

Malgré cela, la Municipalité réaffirme sa stratégie budgétaire fondée sur la responsabilité et la soutenabilité de ses choix, à même de garantir les équilibres financiers sur la durée, de préserver la continuité et la qualité des services publics au profit de tous les habitants, sans faire appel au levier fiscal, et avec la volonté de préparer l'avenir au travers d'une politique d'investissement ambitieuse.

Le conflit au Moyen-Orient en cours depuis quelques semaines est déjà porteur de nombreuses incertitudes avec des prix de l'énergie qui s'envolent, une contamination possible aux autres biens et services avec une inflation qui remonte à 1,7% au mois de mars et des taux d'intérêts qui ont déjà significativement augmentés.

Face aux possibles conséquences financières pour l'heure encore imprévisibles, il a été décidé, contrairement aux années précédentes, de ne pas reprendre par anticipation l'excédent de l'exercice précédent au stade du budget primitif. Ce choix, qui fait appel à la prudence, permettra de faire face en cours d'année, à l'occasion d'un budget supplémentaire, aux aléas budgétaires qui pour l'heure ne peuvent pas être clairement identifiés et évalués.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Présentation des recettes de fonctionnement

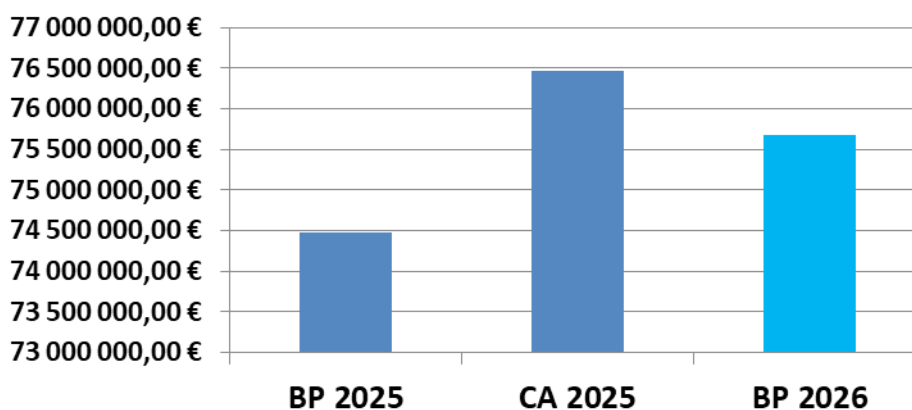
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 75 679 874,00 €.

Concernant les principales recettes, elles ont été estimées avec prudence, les notifications des dotations n'étant pas encore connues à ce jour. Les éventuels écarts feront l'objet d'ajustements dans le cadre d'une décision modificative ultérieure.

Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel de la fiscalité, des dotations et des compensations. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la ville (CMS, crèche et restauration scolaire en particulier), diverses subventions de fonctionnement (CAF, Contrat de Ville, Département 93 etc.), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), divers remboursements et des recettes de valorisation patrimoniale (loyers).

Elles sont prévues en hausse de 1 211 000 € et 1,6% par rapport au BP 2025. Elles sont, toutefois, évaluées en baisse de 780 000 € et 1% par rapport au réalisé 2025.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



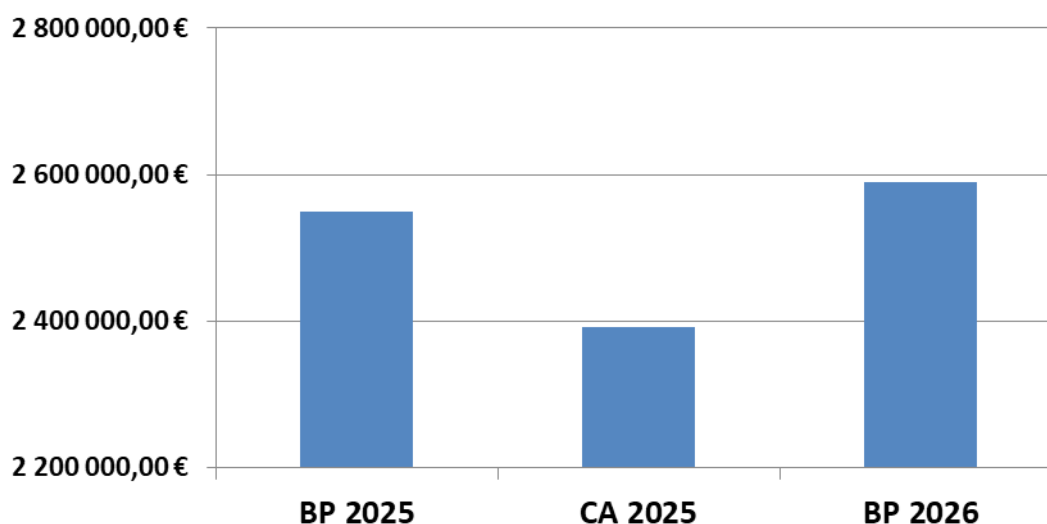
Les recettes sont réparties par chapitres selon le tableau suivant :

RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION (€)
013- Atténuations de charges	310 000,00 €	400 000,00 €	90 000,00 €
70- Produits des services et du domaine	2 549 975,00 €	2 590 000,00 €	40 025,00 €
73- Impôts et taxes	40 638 346,00 €	40 486 828,00 €	-151 518,00 €
74- Dotations et participations	29 725 755,00 €	30 602 779,00 €	877 024,00 €
75- Autres produits de gestion courante	669 700,00 €	1 025 442,00 €	355 742,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	73 893 776,00 €	75 105 049,00 €	1 211 273,00 €
76- Produits financiers	564 825,00 €	564 825,00 €	0,00 €
77- Produits spécifiques	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	74 468 601,00 €	75 679 874,00 €	1 211 273,00 €

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les participations des usagers aux différents services et prestations (restauration scolaire, centres de loisirs, services périscolaires, activités culturelles et sportives, crèches,...) ainsi qu'à divers remboursements de frais par des tiers et redevances. Elles sont prévues à hauteur de 2 590 000 €, un montant sensiblement équivalent à celui du BP 2025.

Produits des services et du domaine



Chapitre 73 - Impôts et taxes

En matière de fiscalité, comme les années précédentes, les taux d'imposition applicables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties votés par la commune restent inchangés. Toutefois, le produit de la fiscalité locale évolue du fait notamment de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixée cette année à seulement 0,8% (contre 1,7 % en 2025 et 3,9% en 2024), correspondant au taux de l'inflation constatée entre novembre 2024 et novembre 2025.

Les bases fiscales prévisionnelles ont été notifiées le 24 mars.

Compte tenu de ces éléments, c'est un produit fiscal prévisionnel de 27 418 000 € qui est inscrit au BP, se décomposant de la manière suivante :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles notifiées	Taux votés	Produit fiscal attendu
Taxe d'abitation sur les résidences secondaires	776 600 €	25,82%	200 518 €
Taxe foncière sr le propriétés bâties	52 456 000 €	41,19%	21 606 626 €
Taxe foncière sr le propriétés non bâties	248 500 €	37,54%	93 287 €
Versement au titre du coefficient correcteur			5 518 051 €
TOTAL			27 418 482 €

Toujours en matière de recettes fiscales, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est évalué avec prudence (550 000 €) compte tenu de la baisse constatée depuis 2023 (- 180 000 € et - 28%), même si les perspectives actuelles concernant le marché immobilier semblent plus optimistes pour 2026.

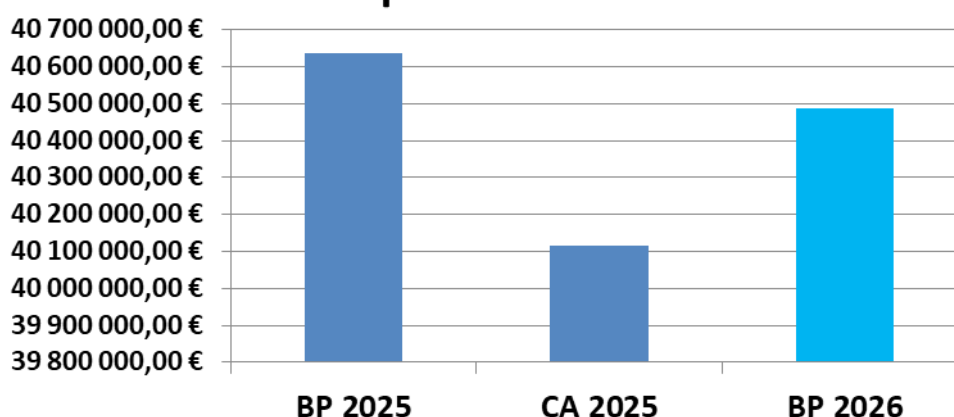
L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) sont considérés comme des reversements de fiscalité entre collectivités et sont, à ce titre, imputés au chapitre 73 des impôts et taxes.

Concernant l'attribution de compensation, son montant est fixe et s'élève à 5 163 346 €.

Concernant le FSRIF et le FPIC, de légères hausses sont anticipées. Leur montant est prévu à hauteur de respectivement 5 680 000 € et 1 075 000 €.

On remarquera que globalement, les recettes attendues au titre des impôts et taxes sont inférieures d'environ 150 000 € à celles inscrites au BP 2025.

Impôts et taxes



Chapitre 74 - Dotations et participations

- Les dotations de l'Etat et les fonds de péréquation :

Compte tenu de l'augmentation de la population légale au 1^{er} janvier 2026 de 788 habitants et de l'abondement de l'enveloppe mise en répartition dont bénéficie la DSU, les 3 composantes de la DGF sont prévues en hausse de 966 000 € :

	Montants définitifs 2025	Montants estimés pour 2026	Variation en €	Variation en %
Dotation forfaitaire	6 945 371 €	7 032 000 €	86 629 €	1,2%
DSU	16 438 519 €	17 300 000 €	861 481 €	5,2%
DNP	832 301 €	850 000 €	17 699 €	2,1%
Total	24 216 191 €	25 182 000 €	965 809 €	4,0%

- Les compensations au titre des exonérations de taxes foncières :

Depuis plusieurs années, les bases fiscales exonérées sur décision de l'Etat sont en constante augmentation et les compensations allouées aux collectivités locales ne sont pas intégrales, loin de là. Pour 2026, la compensation de l'exonération de 50 % de la taxe foncière dont bénéficient les locaux industriels n'est plus intégrale. La loi de finances a réduit cette dernière de 19,3%, soit une perte de recettes supplémentaire pour la commune de 77 000 €.

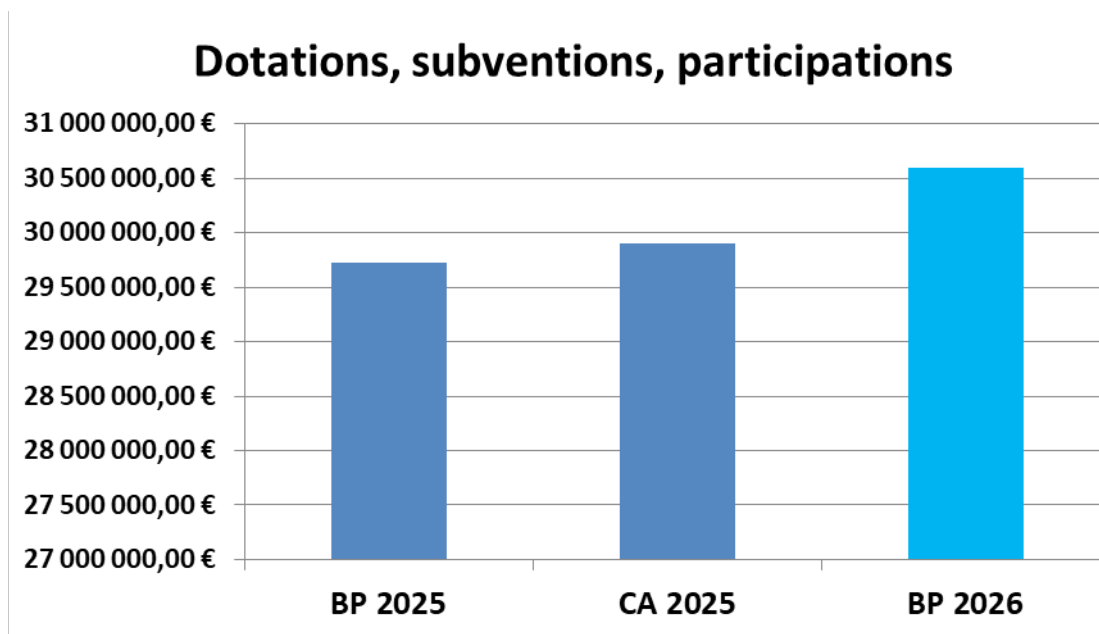
Ainsi pour 2026, la perte de produit fiscal inhérente aux exonérations et abattements peut être évaluée à environ 5 150 000 € pour un montant de compensation allouée par l'Etat de seulement 1 246 000 €. Soit un manque à gagner pour la collectivité d'environ 3,9 M€.

- Les subventions et autres participations :

Il s'agit des prestations versées par la Sécurité sociale pour le Centre Municipal de Santé

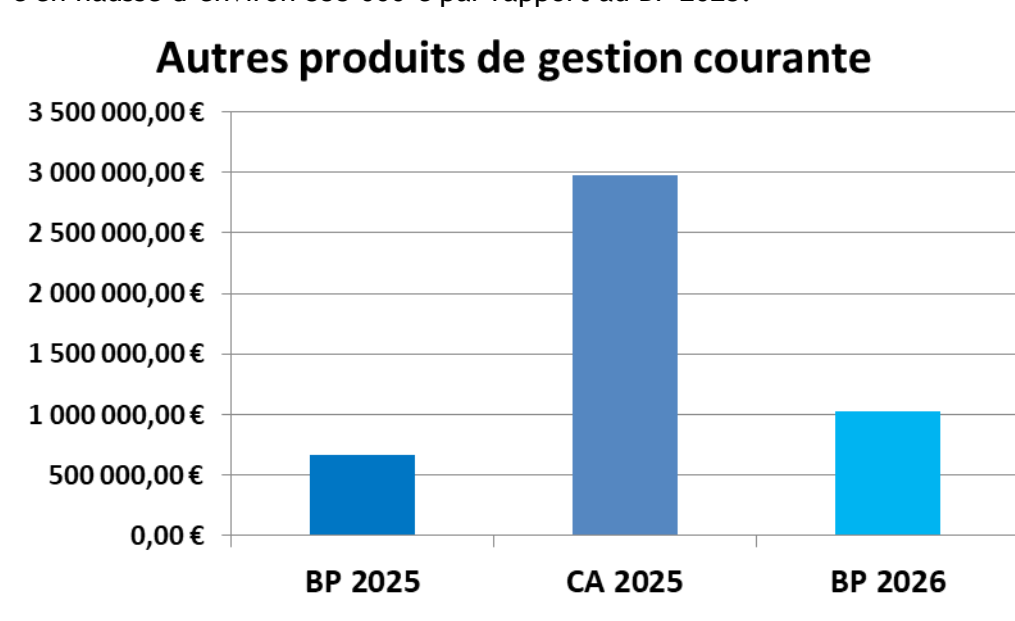
(CMS), de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des services sociaux et des prestations aux familles (multi-accueil, centre social, centre de loisirs...) ; et enfin, des subventions versées par l'État (par exemple au titre de la politique de la ville) et par le Département ou autres organismes. A noter pour 2026, la suppression dans le cadre de la loi de finances du dispositif « Colos apprenantes » qui représentait un financement de l'Etat d'environ 180 000 €.

Ces recettes ont été budgétées à hauteur de 4 047 000 €.



Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Sur le BP 2026, les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de 1 025 000 € en hausse d'environ 355 000 € par rapport au BP 2025.



2. Présentation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 71 578 191 €, en hausse d'environ 252 000 € et 0,35 % par rapport au BP 2025.

En ajoutant les opérations d'ordres entre section et l'autofinancement prévisionnel, le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 75 681 524 €, montant équivalent aux recettes. La baisse apparente du total des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2025 est due au fait que l'excédent reporté n'est pas repris au stade du budget primitif contrairement à l'année dernière.

La répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement est la suivante :

DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION (€)
011- Charges à caractère général	12 406 988,00 €	12 244 611,00 €	-162 377,00 €
012- Charges de personnel	41 929 000,00 €	42 253 000,00 €	324 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	15 380 278,43 €	15 445 580,00 €	65 301,57 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	69 716 266,43 €	69 943 191,00 €	226 924,57 €
66- Charges financières	1 600 000,00 €	1 625 000,00 €	25 000,00 €
67- Charges spécifiques	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	71 326 266,43 €	71 578 191,00 €	251 924,57 €
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	2 783 000,00 €	2 338 333,00 €	-444 667,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 117 000,00 €	1 765 000,00 €	-4 352 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 226 266,43 €	75 681 524,00 €	-4 544 742,43 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont budgétées à hauteur de 12 245 000 €.

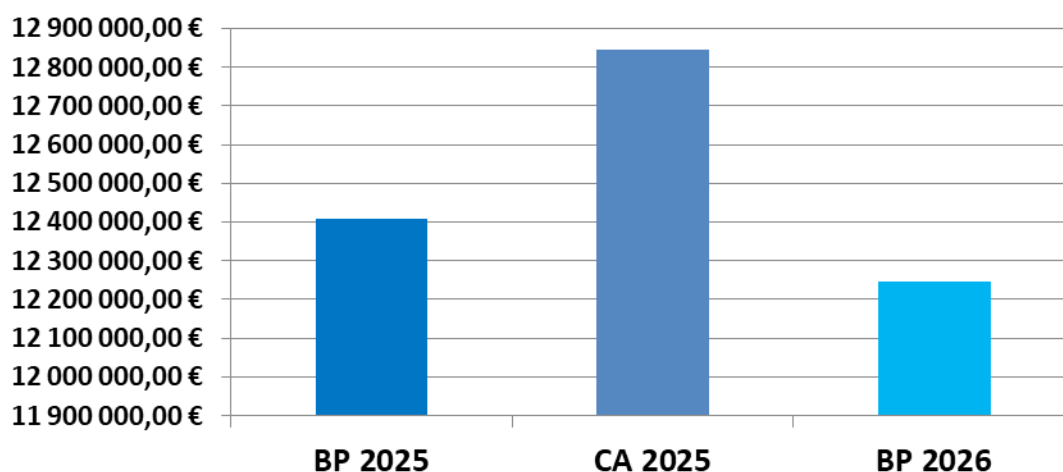
Ce poste de dépenses a connu d'importantes augmentations depuis 2022.

C'est pourquoi, dans un contexte de baisse significative de l'inflation, l'objectif de maîtriser l'évolution globale des dépenses de fonctionnement a guidé le cadrage et les arbitrages tout au long du processus d'élaboration du budget 2026. Cela a abouti à une légère diminution des crédits budgétés pour les charges à caractère générale avec une baisse de 162 000 € et 1,3% par rapport au BP 2025.

Malgré cela, la volonté de maintenir, voire développer, les services rendus, d'améliorer les conditions de travail des agents en leur donnant les moyens de remplir leurs missions au service des Stanois et Stanoises est réaffirmer au travers de ce budget.

Les tensions actuelles sur les prix du pétrole et du gaz induites par la guerre au Moyen Orient pourraient toutefois avoir des répercussions sur le coût des consommations énergétiques et nécessiter des ajustements à la hausse en cours d'année.

Charges à caractère général



Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent près de 59% des dépenses de fonctionnement, et constituent à ce titre un enjeu important dans la maîtrise de leur évolution globale.

Toutefois la collectivité est, comme chaque année, confrontée à des décisions et mesures réglementaires qui s'imposent à elle et qui induisent des hausses importantes de la masse salariale.

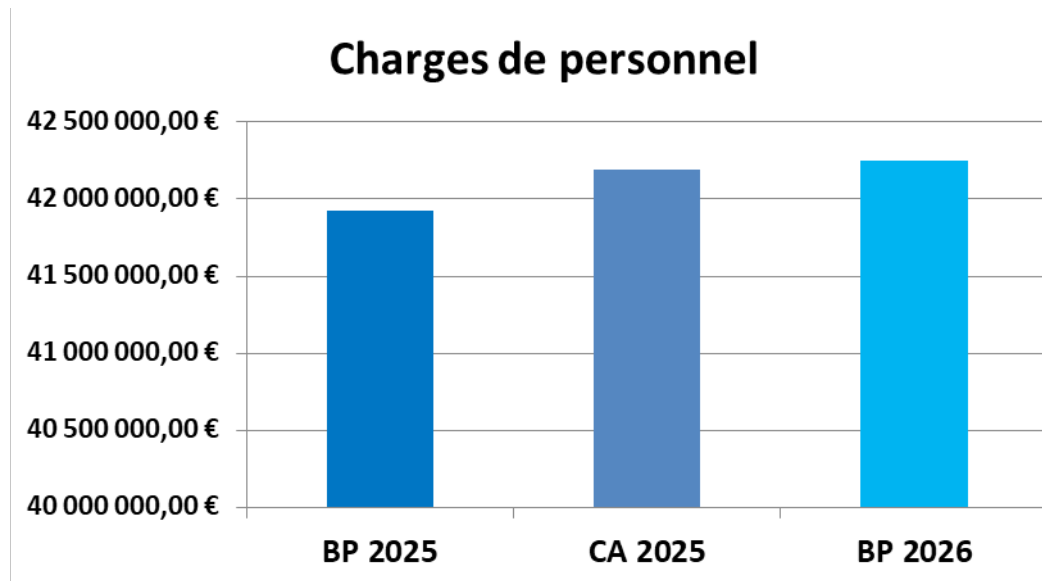
Pour 2026, il s'agit principalement de la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL pour un coût évalué à 400 000 €, mesure qui doit se poursuivre en 2027 et 2028.

S'y ajoute :

- L'augmentation du traitement minimum des agents publics suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 ;
- La hausse des taux de cotisations patronales de la retraite complémentaires (IRCANTEC) et d'assurance vieillesse des agents contractuels (CNAV) ;
- L'augmentation de la participation employeur aux frais de mutuelle ;
- Les avancements de grade et d'échelon ;
- Les indemnités versées dans le cadre de l'organisation des élections municipales ;
- L'ouverture de la monétisation des jours épargnés sur le CET.

A l'inverse, le budget 2026 est impacté à la baisse par le transfert d'une dizaine d'EPT sur le budget du CCAS à compter du 1^{er} mars dans le cadre de la réorganisation du service solidarités/seniors. De même, la commune bénéficie cette année d'une baisse significative de son taux de cotisation à l'assurance statutaire.

Ainsi, la prévision budgétaire pour 2026 (42 253 000 €) est contenue avec une évolution attendue de 324 000 € et 0,8% de BP à BP.



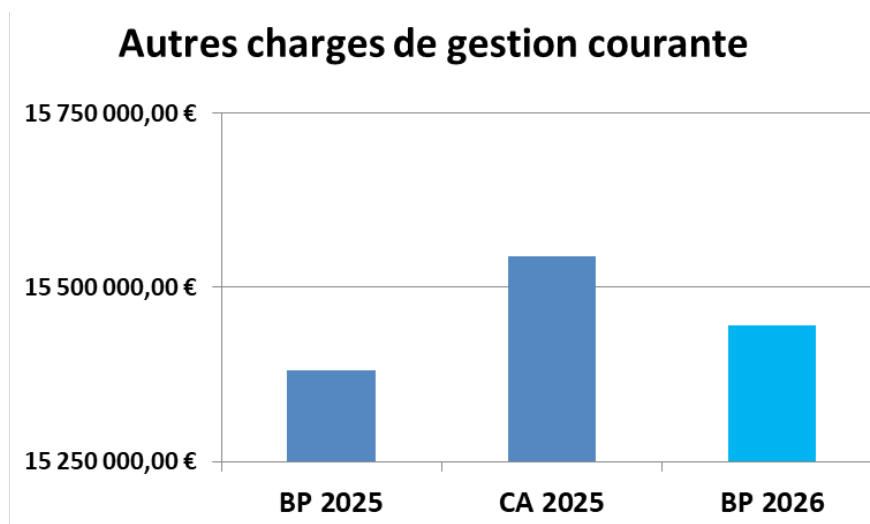
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses correspond essentiellement aux participations obligatoires et subventions versées. Une part importante des dépenses de ce chapitre constitue des dépenses contraintes dont l'évolution est imposée et/ou sur lesquelles la collectivité n'a que peu de marges de manœuvre.

Les crédits prévus sur ce chapitre sont prévus à hauteur de 15 445 000 €, en hausse de 65 000 € et 0,4 % par rapport au BP 2025. Celle-ci prend notamment en compte les évolutions suivantes :

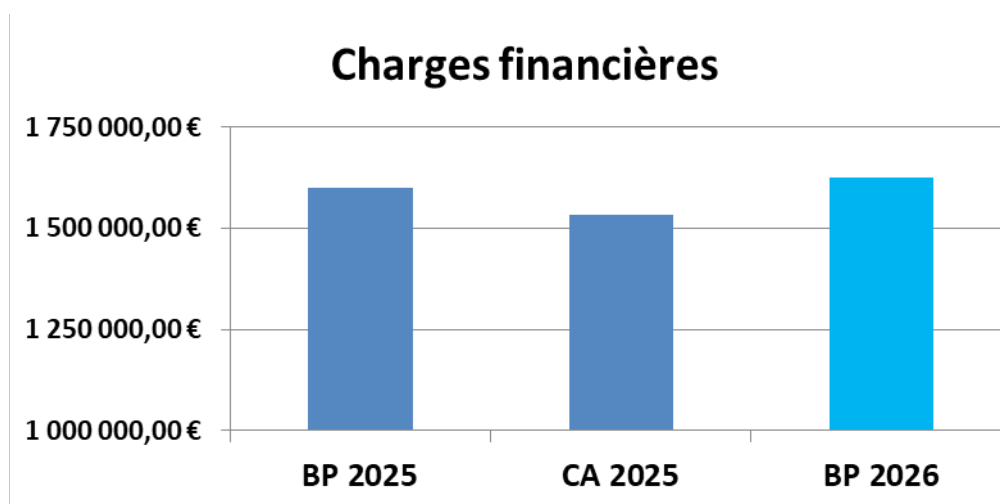
- FCCT (Plaine Commune) : + 70 000 €
- Participation à la BSPP : + 10 000 €
- Participation au SIVOM : - 97 000 €
- Subvention au CCAS : + 277 000 €
- Crédits pour régularisations comptables : - 200 000 €

Les enveloppes budgétaires allouées aux subventions aux associations sont maintenues à leur niveau de 2025.



Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières sont prévues à hauteur de 1 625 000 €, un montant sensiblement équivalent à celui du BP 2024. La maîtrise de l'endettement, la stabilité des taux d'intérêts et la gestion rigoureuse de la trésorerie permettent de stabiliser ce poste de dépenses. La hausse des taux constatée depuis le début de la guerre au Moyen Orient pourrait, toutefois, avoir un impact à la hausse sur les échéances d'emprunt du second semestre.



3. Les rations d'épargne et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

- L'épargne de gestion

Cette notion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts et dépenses exceptionnelles. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la ville.

Son montant prévisionnel pour le BP 2026 est de 5 162 000€, en progression de près de 1 M€ par rapport au budget précédent.

- L'épargne brute

Aussi appelée autofinancement brut, l'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement récurrentes. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissement.

Son montant prévisionnel pour le BP 2026 s'établit à 4 102 000€, là aussi en progression de près de 1 M€ par rapport au budget précédent.

- L'épargne nette

Elle mesure la capacité d'autofinancement nette dégagée après couverture du remboursement du capital de la dette.

Au BP 2026, elle demeure négative (- 1368 000 €) mais en hausse significative par rapport au BP 2025 (- 2 158 000 €).

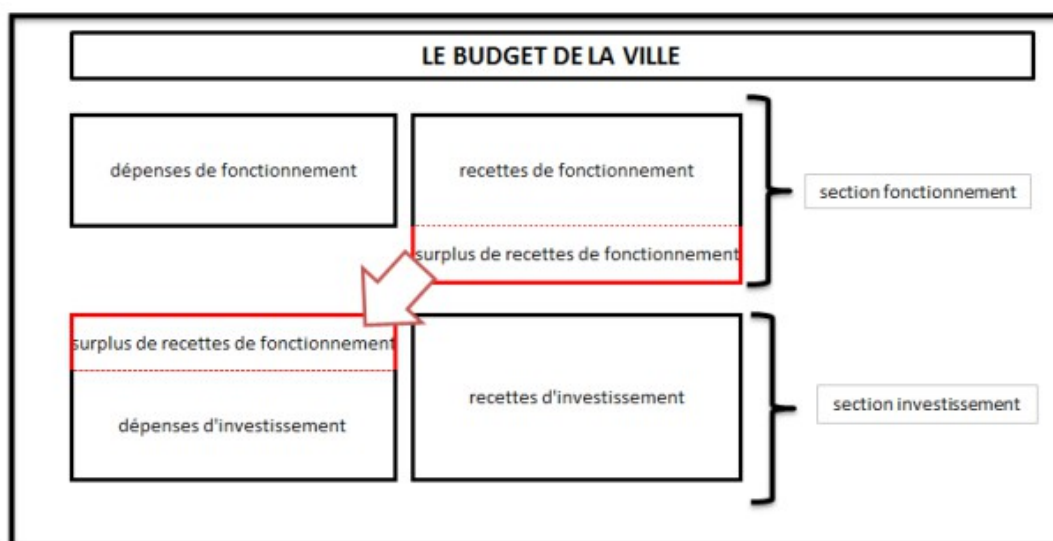
- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est un ratio qui désigne le nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

A la clôture de l'exercice 2025, la capacité de désendettement est remontée légèrement pour s'établir à 11,8 ans.

Pour le BP 2026, la capacité de désendettement théorique rapporté à l'encours de dette au 1^{er} janvier (50,7 M€) s'établit à 12,4 ans.

- **L'autofinancement et les transferts entre les 2 sections**



La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) dégagée par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Celle-ci doit être affectée en priorité au remboursement du capital de la dette. Le surplus permet d'autofinancer une partie des dépenses d'équipement et donc de réduire le recours à l'emprunt.

Les 2 sections du budget devant être en équilibre, cet excédent de recettes sur les dépenses doit faire l'objet d'un transfert en section d'investissement. Celui-ci s'opère par le biais de deux inscriptions budgétaires distinctes dans le budget :

- Une première part obligatoire correspondant aux dotations aux amortissements inscrite au chapitre 042 ;

- Une deuxième part facultative qui ne donne pas lieu à réalisation est constituée du virement prévisionnel à la section d'investissement inscrite au chapitre 023.

Au BP 2026, le montant de ce transfert entre les 2 sections s'élève à 4 103 000 € répartis de la manière suivante :

- Dotations aux amortissements : 2 338 000 €
- Virement prévisionnel à la section d'investissement : 1 765 000 €

Le tableau ci-dessous permet ainsi de présenter l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011- Charges à caractère général	12 244 611,00 €	17%	013- Atténuations de charges	400 000,00 €	0,5%
012- Charges de personnel	42 253 000,00 €	59%	70- Produits des services et du domaine	2 590 000,00 €	3%
65- Autres charges de gestion courante	15 445 580,00 €	22%	73- Impôts et taxes	40 486 828,00 €	53%
66- Charges financières	1 625 000,00 €	2%	74- Dotations et participations	30 602 779,00 €	40%
67- Charges spécifiques	10 000,00 €	0,0%	75- Autres produits de gestion courante	1 025 442,00 €	1%
			76- Produits financiers	564 825,00 €	1%
			77- Produits spécifiques	10 000,00 €	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	71 578 191,00 €	100%	TOTAL RECETTE REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 679 874,00 €	100%
042- Dotations aux amortissements	2 338 333,00 €		042- Dotations aux amortissements	1 650,00 €	
023- Virement de section fct vers section d'investissement	1 765 000,00 €				
EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT	75 681 524,00 €		EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT	75 681 524,00 €	

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Présentation des dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement prévu au BP 2026 s'élève à 16 840 683 € contre 22 104 000 € au BP 2025.

Le détail par chapitre est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION (€)
20- Immobilisations incorporelles	1 065 000,00 €	500 000,00 €	-565 000,00 €
204- Subventions d'équipements versées	2 231 000,00 €	600 000,00 €	-1 631 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	11 298 000,00 €	8 274 683,00 €	-3 023 317,00 €
23- Immobilisations en cours	1 900 000,00 €	1 686 000,00 €	-214 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 494 000,00 €	11 060 683,00 €	-5 433 317,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	5 300 000,00 €	5 470 000,00 €	170 000,00 €
26- Participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27- Autres immobilisations financières	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 104 000,00 €	16 840 683,00 €	-5 263 317,00 €

L'investissement constitue un choix stratégique et responsable. La commune fait face à des besoins d'investissement importants, notamment pour la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, les besoins démographiques, et l'entretien du patrimoine communal. Dans un contexte financier contraint, ces investissements doivent être priorités, programmés dans le temps et analysés au regard de leur coût global, en intégrant leurs impacts futurs sur les dépenses de fonctionnement. L'objectif est de préserver la capacité d'action de la commune tout en préparant l'avenir.

Ainsi, les dépenses d'équipement sont budgétées pour un total de 11 M€.

Plusieurs opérations d'importance seront poursuivies ou démarrées au cours de l'exercice, notamment :

- Les études pour la construction d'un nouveau groupe scolaire pour lequel le concours de maîtrise d'œuvre a été attribué ;
- L'extension de l'école V. Renelle ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation du centre de vacances de Villiers-sur-Loir et le lancement des études pour celui de Jard-sur-Mer ;
- Le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville ainsi que la poursuite des travaux de réaménagements intérieurs ;
- La fin des travaux d'aménagement du CMS et de la Maison du Maroc-Avenir ;
- La rénovation et l'aménagement des équipements de la Plaine Delaune ;
- La poursuite du programme pluriannuel de renouvellement et de modernisation des équipements CVC et des toitures des bâtiments communaux ;
- Le maintien des enveloppes allouées à la maintenance et à la rénovation des bâtiments communaux et des écoles et à la modernisation des équipements des services.

Quant au remboursement du capital de la dette, il est prévu à hauteur de 5,47 M€, soit 170 000 € de plus qu'en 2025.

2. Présentation des recettes d'investissement

Le total des recettes réelles d'investissement prévu au BP 2026 s'élève à 12 739 000 € auxquels s'ajoutent 4 103 333 € de transferts de la section de fonctionnement

Le détail par chapitre est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION (€)
13- Subventions d'investissement reçues	1 250 000,00 €	500 000,00 €	-750 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	7 100 000,00 €	9 300 000,00 €	2 200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	8 350 000,00 €	9 800 000,00 €	1 450 000,00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	780 000,00 €	2 250 000,00 €	1 470 000,00 €
024- Cessions d'immobilisations	3 774 000,00 €	389 000,00 €	-3 385 000,00 €
27- Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 204 000,00 €	12 739 000,00 €	-465 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	2 153 000,00 €	1 735 000,00 €	-418 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (charges à répartir)	630 000,00 €	603 333,00 €	-26 667,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	6 117 000,00 €	1 765 000,00 €	-4 352 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	8 900 000,00 €	4 103 333,00 €	-4 796 667,00 €
Affectation au compte 1068	2 461 541,16 €	0,00 €	-2 461 541,16 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 565 541,16 €	16 842 333,00 €	-7 723 208,16 €

Les ressources propres

Les ressources propres sont affectées en priorité au financement du remboursement du capital de la dette.

Elles comprennent d'une part, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement et d'autre part, les ressources propres définitives de la section d'investissement. Ces dernières comprennent notamment le FCTVA, les taxes d'urbanisme et les cessions d'actifs.

Au BP 2026, les ressources propres s'élèvent à un total de 6 740 683 € :

Ressources propres d'investissement	6 740 683 €
Epargne brute	4 101 683 €
F.C.T.V.A.	1 750 000 €
Taxes d'urbanisme	500 000 €
Cessions d'actifs	389 000 €

Comme vu plus haut, le capital de la dette à rembourser sur 2026 s'élève à 5 470 000 €. Par différence, le solde disponible sur les ressources propres pour autofinancer une partie des dépenses d'équipement s'établit à 1 270 000 €.

Les subventions d'investissement

La seule recette inscrite au BP 2026 concerne la dotation au titre des amendes de police pour un montant prévisionnel de 500 000 €.

Par prudence, les recettes attendues des subventions sollicitées au titre de la DSIL et de la DPV dans le cadre de la campagne 2026 n'ont pas été inscrites au budget à ce stade. En fonction des réponses qui interviendront d'ici l'été, des recettes supplémentaires pourront être inscrites en décision modificative au cours de l'exercice.

L'emprunt

Le montant des dépenses d'investissement à financer, subventions déduites, s'élève à 10 570 000 €.

Cette somme est financée à hauteur de 1 270 000 € par les ressources propres disponibles après remboursement du capital de la dette.

Le solde, soit 9 300 000 €, correspond au montant de l'emprunt qu'il est nécessaire d'inscrire au budget pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

L'excédent 2025 n'étant pas repris dans le cadre du présent budget primitif, il constitue une ressource supplémentaire qui sera intégrée au budget supplémentaire. La rigueur dans la gestion des crédits de fonctionnement constitue un objectif qui doit permettre d'affecter une part importante de l'excédent reporté à l'abondement de l'autofinancement et à la réduction du volume d'emprunt qu'il sera in fine nécessaire de mobiliser.

III. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'équilibre général du BP 2026 est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

A	Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	75 679 874 €
B	Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	71 578 191 €
C = A + B	Épargne Brute	4 101 683 €
D	Remboursement du capital de la dette	5 470 000 €
E = C - D	Épargne nette	-1 368 317 €
F	Ressources propres externes	2 639 000 €
G = E + F	Capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement	1 270 683 €
H	Subventions d'investissement (y compris recettes pour compte de tiers)	800 000 €
I = G + H	Capacité d'investissement hors emprunt	2 070 683 €
J	Dépenses d'investissement (y compris travaux pour compte de tiers)	11 370 683 €
K = J - I	Emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement	9 300 000 €

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à VOTER le Budget Primitif de l'exercice 2026 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 16 842 333,00 € en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 75 681 524,00 € en dépenses et en recettes.

Annexe :

Maquette - BP 2026